

INFO DALO LOGEMENT

Les pièces à fournir

- Carte d'identité ou carte de séjour en cours de validité de Monsieur et de Madame.
- Demande de logement social.
- Dernier bulletin de salaire, attestation de paiement de pôle-emploi.
- Notification de la C.A.F.
- Avis d'imposition ou de non-imposition.
- Jugement d'expulsion.

Le Questionnaire

Vous êtes divorcé indiquer la date du jugement.

Vous avez des enfants

Nom, Prénom, Sexe, Date de naissance.

Avez-vous déjà eu une ou des propositions de logement social ?

Oui

Non

Un refus de votre demande vous a été notifié par un bailleur social

Sur quels motifs ce refus était-il fondé :

INFO DALO LOGEMENT

Vous n'avez reçu aucune réponse du bailleur ?

Oui

Non

Si oui, indiquez ici pour chaque proposition sa date et le nom de l'organisme qui vous l'a faite

Avez-vous refusé une ou des propositions de logement social ?

Oui

Non

Pour quelles raisons avez-vous refusé ces propositions ?

Localisation

Montant du loyer et des charges

Taille du logement

Autre motif

Quel est le moyen de transport utiliser pour vous rendre sur le lieu de votre travail ?

Transport en commun

Véhicule personnel

Autre :

Quel temps vous mettez pour vous rendre à votre lieu de travail ?

Quel est le lieu de votre travail ?

INFO DALO LOGEMENT

Si vous êtes expulsé pour dette de loyer ou de charges

Avez-vous demandé une aide du fonds de solidarité pour le logement (FSL) du département ?

Oui Non

Avez-vous signé avec votre bailleur un engagement de résorption de votre dette (plan d'apurement) ?

Oui Non

La constitution du recours commence seulement à la réception de toutes les pièces demandées ainsi que le paiement de l'adhésion.

Vous pouvez laisser un commentaire.